

TABLE RONDE N°4

DÉMOCRATIES ET AUTORITARISMES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : ACTEURS ET ENJEUX DE LA CONSTRUCTION DES CATÉGORIES.

Patrick QUANTIN, Centre d'Etude d'Afrique Noire, IEP Bordeaux

L'articulation du rapport « politics » / « policy » est une interrogation centrale dans le champ des recherches actuelles sur l'Afrique subsaharienne parce que, quelques soient les indicateurs (économiques, sociaux ou politiques), les performances du sous-continent sont les plus mauvaises à l'échelle mondiale. Il convient certes de nuancer le tableau car la situation de la cinquantaine d'Etats en question est loin d'être identique ; toutefois, la moyenne des grands indicateurs ne masque pas une variance considérable. Le handicap de l'Afrique noire s'étend, à des degrés divers, à tous les pays qui la composent. Le seul pays émergent, l'Afrique du Sud, n'arrive qu'au 66^e rang du classement mondial du PIB par habitant. Parmi les cinquante derniers de ce classement, 36 sont des pays africains. Pour le classement selon l'indice de développement humain, 42 des cinquante derniers se trouvent aussi au Sud du Sahara, l'Afrique du Sud ne se situant dans ce domaine qu'au 119^e rang sur 177¹. Les mesures effectuées par des organismes tels que Freedom House² ou Transparency International³ confirment, respectivement dans le domaine des libertés politiques et de la corruption, le même décalage qui isole cette région du reste du monde, même si elle n'a pas le monopole de la mauvaise gouvernance⁴.

Dans ces conditions, plus que partout ailleurs dans le monde, la capacité des structures nationales à conduire des politiques visant à résoudre les problèmes des populations s'impose comme une priorité dans le débat sur la définition du « bon gouvernement ». La manière de classer les régimes est lourde de conséquences et constitue un enjeu qui dépasse les forums académiques. La construction des catégories peut conduire à préconiser des solutions pragmatiques dans lesquelles l'orthodoxie des conditions d'accès au pouvoir et l'exercice de celui-ci sont considérés comme secondaires par rapport à la capacité des gouvernants du moment à mettre en œuvre des politiques publiques de développement. Tandis que des conceptions fondées sur le « politics » voient dans l'instauration (ou la restauration) et la

¹ Source PNUD 2003, cité d'après l'Etat du Monde 2005

² <http://www.freedomhouse.org/>

³ <http://www.transparency.org/>

⁴ Kaufmann et al., 2005.

consolidation d'un régime politique constitutionnel respectant les droits et libertés de la population une priorité absolue sur laquelle doivent se concentrer tous les soutiens et toutes les pressions externes, aux risques de suspendre l'aide au développement ⁵.

Cette alternative n'est pas théoriquement satisfaisante. Elle explique les malentendus qui brouillent les discussions sur l'Etat en Afrique. Aussi, l'ambition de nouvelles réflexions devrait être de proposer une formule, une manière de penser le développement, qui associerait l'orthodoxie de l'exercice du pouvoir et l'efficacité du soutien des politiques publiques. C'est un problème délicat à résoudre car il semble qu'une sorte de cycle expérimental se termine aujourd'hui, qui avait débuté dans les années 1950 avec les premières indépendances africaines.

Dans le flou et la hâte des plans rapidement mis sur pied alors, les nouvelles élites nationales et les anciennes métropoles avait pu imaginer que les nouveaux dispositifs institutionnels allieraient le constitutionnalisme et l'efficacité gouvernementale en matière de politiques publiques. Rapidement, dans les années qui ont suivi les indépendances et les premiers coups d'Etats en Afrique subsaharienne, au milieu des années 1960, les théories de la modernisation et du développement politiques se sont largement imposées avec les notions de « developmental state » et de « modernizing soldier » ⁶. La tendance générale de cette manière de penser le développement consistait à sacrifier l'institutionnalisation du « politics » (en fermant les yeux sur les dysfonctions de l'autoritarisme) au profit d'un cadre supposé efficace pour l'application de « policies ». Ce point de vue était par exemple exprimé par Samuel Huntington lorsque dans les années 1960, il écrivait en ouverture d'un ouvrage classique sur l'ordre politique dans les pays en développement :

“The most important political distinction among countries concerns not their form of government but their degree of government. The differences between democracy and dictatorship are less than the differences between those countries whose politics embodies consensus, commodities, community, legitimacy, organization, effectiveness, stability and those countries whose politics is deficient in these qualities”. [Huntington, 1968, p. 1]

Jusqu'à la fin des années 1980, l'attention portée au « politics » a été relativement faible à cause de ces « déficiences ». Dans les milieux du développement, les questions concernant les institutions politiques étaient considérées comme négligeables. Dans la recherche universitaire, les voix qui résistaient au développementalisme se réclamaient soit de la critique de la dépendance, soit du politique « par le bas », mais ne s'intéressaient pas pour autant à la construction des institutions politiques et à la gestion des politiques publiques « par le haut » ⁷. Avant 1990, la sortie de l'autoritarisme en Afrique n'a été pensée, sauf exception, qu'en termes de rupture (démocratique ou révolutionnaire, ou les deux...) par les critiques du développementalisme, tandis que les développementalistes, de leur côté, se référaient à un schéma de passage pacifique et progressif à la démocratie mais en repoussaient l'avènement dans un futur incertain, quand les « pré-conditions » seraient réunies.

Ce qui s'est passé avec la troisième vague de démocratisation en Afrique [Huntington, 1991] a, d'une certaine manière, pris à contre-pied toutes les écoles. La conversion de la Banque mondiale conduisant à la reconnaissance du rôle institutionnel de l'Etat ⁸ et la série de

⁵ A propos des travaux actuels sur l'Afrique, Goran Hyden insiste sur ce clivage en écrivant: “Political scientists differ in their analyses of the state in terms of whether they treat it as an instrument of control and power or as a tool to solve societal problems”. [Hyden, 1999:9]

⁶ [Huntington, 1957]

⁷ Voir le succès symétrique que connut la notion de « modes populaires d'action politique » dans la recherche africaniste française des années 1970 et 1980.

⁸ Rapport 1987 « From Crisis to Sustainable Growth »

libéralisations politiques du début des années 1990, ont ouvert une période d'euphorie institutionnelle en faveur de l'orthodoxie politique définie par le modèle historique occidental de la démocratie libérale. Pour la nouvelle doctrine, ce modèle devenait soudainement d'un accès immédiat. Il cessait d'apparaître comme un horizon sans cesse repoussé. Pendant quelques années, le « politics » s'est imposé face aux « policies » avec toutefois la conviction des acteurs qu'aucun changement durable ne serait acquis sans la consolidation des démocratisations. Avant 1990, un scepticisme généralisé s'imposait quant aux possibilités de transitions démocratiques en Afrique. Après cette date, le manque de confiance s'est déplacé vers la phase de consolidation [Guilhot, Schmitter, 2000].

Aujourd'hui, en 2005, avec le recul du paradigme de la transition, il semble que la plupart des constructions théoriques et des propositions doctrinales ont été explorées et expérimentées. La tendance serait plutôt en faveur d'instruments de classement et de mesure plus raffinés, tirant parti de la prise en compte de variables plus nombreuses et élaborées. Il en découle un brouillage de l'évaluation des régimes. Plus les critères sont complexes, moins les résultats sont frappants⁹. Il est en effet moins évocateur de noter qu'un pays a pris deux ou trois points au classement de Freedom House que de stigmatiser un coup d'Etat¹⁰. Par contre, les gouvernants des régimes les moins performants (du point de vue des critères des évaluateurs) découvrent des stratégies pour s'adapter aux nouveaux classements sans améliorer foncièrement leurs pratiques.

L'évolution récente des pratiques de classification des régimes politiques africains et de la gouvernance constitue un domaine riche en indications pertinentes. Si la production des normes internationales se projette ici comme ailleurs, les capacités de réponse des sociétés et de leurs gouvernants constituent un apport original sur lequel il convient d'insister. Ce papier souhaite montrer que l'évaluation des régimes africains contemporains ne peut pas être réduite à un jugement porté de l'extérieur mais engage un processus dynamique qui se joue entre évaluateurs et évalués.

Au fur et à mesure que les critères internationaux s'adaptent à la spécificité des situations politiques des sociétés africaines, en particulier en prenant mieux en compte les contraintes culturelles et économiques qui pèsent sur les Etats, les gouvernements africains s'efforcent, en y parvenant souvent, de produire des réponses conformes aux prérequis des codes de bonne conduite édictés par les bailleurs de fonds sans changer leur manière de faire à l'intérieur de leur pays. Cette logique est à l'œuvre dans la réponse donnée au début des années 1990 aux injonctions de démocratisation. Par la suite, elle a conduit, d'une part, à l'élaboration de grilles plus fines concernant la classification des régimes, et, d'autre part, à un rapprochement avec la notion de gouvernance. Toutefois le raffinement des nouveaux instruments de mesure n'épuise pas les capacités de contournement.

La difficulté de plus en plus grande d'établir ce qu'est une démocratie, de fixer des critères pertinents universellement admis, a déplacé le débat sur la qualification des régimes vers l'évaluation des capacités de ceux-ci à mener des politiques publiques, et plus généralement sur la manière concrète de gouverner. Il convient donc de rappeler d'abord comment le regain d'intérêt pour la démocratisation des régimes africains dans les années 1990 s'accompagne d'une nouvelle érosion de la distinction entre démocratie et autoritarisme. Ensuite, il est possible de mettre en évidence une montée du discours de la « gouvernance »

⁹ Par exemple, Lindberg 2002, Karatnycky, 1999.

¹⁰ L'indice de Freedom House résiste d'autant plus à la vulgarisation qu'il donne des points aux régimes qui baissent dans son estimation et en retranche à ceux qui améliorent leurs performances en matière de libertés politiques...

qui est fondé, malgré des relations ambiguës avec la démocratisation, sur un primat des politiques publiques.

La problématique de la démocratisation revient en Afrique avec une force surprenante qui conduit à l'enracinement, vers 1990, d'une sorte de « credo transitologique » qui domine tous les débats, tous les projets et tous les pronostics. Quelques années plus tard, les premiers bilans ont conduit à des révisions sévères et donné naissance à des concepts plus nuancés pour classer les nouveaux régimes africains. Parmi ceux-ci, il convient de s'arrêter sur la notion de démocratisation en « survie » qui décrit la majorité des situations à la fin des années 1990. La notion de « régimes hybrides » s'avance un peu plus en ouvrant un vaste espace de classification entre les pôles de la démocratie libérale et de l'autoritarisme pur¹¹. Enfin, c'est le paradigme de la transition démocratique qui est remis en cause pour dégager de nouveaux champs de réflexion et de classification

1/ 1990 ET LE TRIOMPHE DE LA « TRANSITOLOGIE » AU SUD DU SAHARA

Avant 1990, à l'exception de quelques cas en débat, la plupart des régimes africains étaient classés « autoritaires ». Une assez large palette permettait de distinguer des autoritarismes fermés, disposant souvent (mais pas toujours) d'un parti unique et des régimes autoritaires plus ouverts autorisant une compétition électorale variable qui donnait accès à des postes intermédiaires, en particulier de député, à ceux qui acceptaient la tutelle du parti unique. Cette dernière formule, en faveur à partir de 1980, s'était épanouie dans plusieurs pays tels que la Tanzanie, le Kenya et la Côte d'Ivoire. A côté de ces expériences dites « semi-compétitives », le multipartisme était plus rare, bien qu'il ait initialement été instauré dans la quasi totalité des pays lors des indépendances et que, malgré son éviction, il ait resurgi momentanément, çà et là, comme en Haute Volta ou au Nigeria. Les régimes pratiquant le multipartisme en 1990 faisaient donc figure d'exception. Si le Botswana résistait, et résiste encore, assez bien à un examen approfondi, il n'avait, pas plus que le Sénégal, la Gambie ou le Zimbabwe, expérimenté aucune alternance au pouvoir. Ces situations de partis dominants étaient généralement qualifiées alors de « semi-démocraties »¹².

A partir de 1990, la fameuse « troisième vague » de transitions démocratiques a atteint la plupart des pays du sous-continent. Durant les années qui ont suivi, une sorte de crédo s'est imposée dans le domaine de l'évaluation des régimes politiques :

a/ Tout régime autoritaire était susceptible de s'ouvrir (ou de tomber) pour peu que des pressions correctement mesurées fussent exercées sur lui par les bailleurs de fonds et les puissances tutélaires les plus influentes (souvent la France). Il en découlait, comme corollaire, que la survie de l'autoritarisme ne pouvait être que le résultat de la complicité de ces derniers acteurs.

b/ Tout régime autoritaire qui abordait une ouverture entraînait dans une transition démocratique.

c/ Le passage à la démocratie était principalement caractérisé par l'instauration du multipartisme et l'organisation d'élections libres.

¹¹ L'autoritarisme étant une notion promue, en particulier par Juan Linz [1975], durant la guerre froide pour qualifier des régimes qui n'étaient ni démocratiques ni totalitaires. Pour la discussion de cette invention, voir, en particulier, Camau, Geisser, 2003 :28ss.

¹² Voir Coulon : 1995, sur le Sénégal.

d/ Toute transition démocratique devait se terminer (ce n'était qu'une question de temps...) par une consolidation.

e/ Tout régime qui n'était pas autoritaire était démocratique.

Le caractère simpliste de ce credo a été critiqué à l'époque de sa diffusion par un certain nombre d'auteurs¹³ ; mais leurs voix ont été couvertes par l'accusation de pessimisme, d'euro-péo-centrisme (les voies de la démocratie seraient multiples..., il y aurait des « raccourcis » pour y parvenir), voire de collusion avec les élites autoritaires africaines¹⁴. Cette dernière critique s'avérait d'autant plus forte que les nombreux idéologues au service des « dictateurs » africains avaient beau jeu de dénoncer aussi les incohérences de ce credo tout en puisant dans d'autres registres tels que la critique marxiste de la démocratie « bourgeoise » ou le caractère « consensuel » et non-compétitif d'une « authentique » démocratie africaine.

Ce credo des transitions démocratiques africaines s'est progressivement délité au fil des années face à l'expérience malheureuse de ses prédictions. Certains régimes autoritaires n'ont fait aucune concession libérale malgré les pressions externes et internes (Togo, Zaïre). D'autres ont entamé une transition qui s'est terminée par une restauration autoritaire (Cameroun, Gabon). Dans beaucoup de cas, le passage aux élections multipartites n'a été accompagné ni d'une extension des droits et libertés politiques, ni d'une alternance partisane, ni même de l'émergence d'un système partisan stable. Rarement, les avancées, car il y en a eu néanmoins de nombreuses, ont fourni des signes tangibles de consolidation garantissant la pérennité des nouveaux dispositifs. Finalement, un doute s'est installé quant à la validité d'un classement des régimes africains fondé sur l'opposition binaire : autoritarisme versus démocratie. Il fallait donc revoir les critères d'évaluation en les assouplissant ; en particulier fabriquer des concepts signifiant qu'un régime n'est ni vraiment démocratique, ni vraiment autoritaire, ni vraiment en route vers la démocratie, ni vraiment sur la pente de l'autoritarisme, etc... Autrement dit, dépasser le classement sur un axe et élaborer une représentation dans un espace décrit par plusieurs axes. Mais quels seraient ces nouveaux axes ?

Ce travail a été fait. Il a à la fois restauré de la rigueur dans le langage des experts mais aussi élargi la marge de manœuvre des politiciens africains face à leurs évaluateurs. Trois innovations au moins, pour ne retenir que les plus significatives, caractérisent cet effort d'ajustement. Il s'agit d'abord du type de la « survie » (survival) introduit par Bratton et van de Walle pour qualifier certaines sorties de transitions démocratiques africaines. Ensuite, intervient la notion de « régimes hybrides » proposée par L. Diamond; cette notion trouve une application opportune au sud du Sahara. Enfin, le cadre général de perception de ces changements est marqué par la reconnaissance de la fin du paradigme de la transition dont Carothers a donné une formulation marquante.

¹³ Entre autres, voir les articles de J.-F. Bayart [1991] et Denis Martin [1991] dans le numéro d'octobre 1991 de *Politique africaine*.

¹⁴ Le principal clivage des analyses des années 1990-1993 divise les tenants des pronostics optimistes et ceux qui annoncent l'échec des processus en cours. Cette dernière position est stigmatisée dans le débat public par le terme d'« afro-pessimisme ». L'élaboration de conceptions plus adaptées aux expériences africaines, tenant compte des capacités d'adaptation et de « résilience », n'apparaissent que plus tard.

2/ UN NOUVEAU SCÉNARIO DE SORTIE DE TRANSITION DÉMOCRATIQUE : « SURVIVAL »

Avant 1990, la littérature « transitologique » proposait une grille composée de trois scénarios pour classer les sorties de transition démocratique: la consolidation, la restauration autoritaire et l'alternative révolutionnaire (O'Donnel, Schmitter, 1986). L'observation des transitions africaines a rendu cette grille en grande partie inopérante dans la région car la plupart des cas échappaient à ses critères. En effet, même en adoptant une conception minimale de la consolidation, c'est à dire réduite à la tenue des deuxièmes élections libres (Huntington, 1991 ; Bratton, 1998), seuls cinq pays, en 1998, étaient éligibles dans cette catégorie (Cap Vert, Mali, Namibie, Sao Tome, Zambie ¹⁵). D'autre part, aucune alternative révolutionnaire n'avait été ébauchée. Au Zaïre, par exemple, les prétentions de Laurent Désiré Kabila de reprendre le projet révolutionnaire de Lumumba et de Mulele se sont rapidement dévoilées en 1997 sous la forme d'un régime dictatorial sans capacités mobilisatrices et sans programme. Les restaurations autoritaires ne manquaient pas, soit sous la forme de coup d'Etat suspendant pour un temps les processus électoraux, (Burundi, Congo-Brazzaville, Niger et Nigéria), soit par la reprise en main de la situation par les élites au pouvoir (Cameroun, Gabon, Kenya jusqu'en 2002). Ces dernières situations conservaient néanmoins une façade démocratique.

Des auteurs tels que Michael Bratton et Nicolas van de Walle ont alors proposé d'établir une distinction entre la consolidation du régime démocratique et la simple survie de celui-ci. Il s'agissait de décrire des situations dans lesquelles la dynamique interne jouait contre l'installation de ce que Dankward Rustow nommait déjà en 1970 la phase d'habituation dans les transitions réussies, à savoir, la résolution d'enjeux importants grâce aux nouvelles règles, la prise de confiance dans les institutions et l'incorporation des acteurs qui avaient été actifs dans les phases antérieures (Rustow, 1970 : 358 – 360). Par opposition, la « survie » des régimes démocratiques est définie par Bratton et van de Walle de manière minimale par la tenue régulière d'élections multipartites et par le respect de quelques droits politiques de base ¹⁶. Dans ces conditions, la majorité des régimes africains issus des transitions des années 1990 pouvait, à la fin de la décennie, être classée dans cette nouvelle catégorie de démocraties « en survie ». Parmi ceux-ci, le plus grand nombre – une vingtaine - était composé de pays dans lesquels le passage au multipartisme n'avait pas entraîné le remplacement des dirigeants de l'époque autoritaire (voir Tableau 1).

L'invention de cette catégorie ne doit pas faire illusion car il ne s'agit pas d'une nouvelle forme de démocratie, mais de régimes qui ne sont ni vraiment démocratiques, ni vraiment autoritaires, dont l'évolution prévisible n'est pas orientée vers la démocratisation tout en laissant ouverte la possibilité d'une pérennisation du statu-quo. Cette conception ouvrait la voie au succès de la notion de « régimes hybrides » en Afrique. Et en même temps elle délimitait un espace au sein duquel les gouvernants africains et leurs conseillers pouvaient

¹⁵ Voir tableau 1 en annexe

¹⁶ « [...] at least in the short run, various structural and contextual forces will conspire against democratic consolidation in Africa. The more immediate and relevant issue, however, is whether these democracies *will survive at all*, or they will suffer reversals to authoritarian rule executive coup or military takeover. Thus, we are concerned principally with the survival of democratic regimes, which we define minimally as the regular convening of multiparty elections, plus the basic respect for various political rights » [Bratton, Van de Walle, 1997 : 236].

donner libre court à leur inventivité dans la mise au point à des stratégies de conformité feinte
17

3/ LES ÉLECTIONS SANS DÉMOCRATIE, LES RÉGIMES HYBRIDES ET LA CONFORMITÉ DE FAÇADE

Ainsi que le constate Larry Diamond qui en reprend l'usage, cette notion de « régime hybride » n'est pas nouvelle [Diamond, 2002 :23]. Par contre, son emploi généralisé dans le cas des transitions africaines montre la difficulté à classer les régimes sur la base de la distinction entre démocratie et autoritarisme. Si les régimes hybrides sont pour l'expert des cas ambigus, ils sont selon leurs gouvernants de vraies démocraties et, pour les oppositions, de vrais autoritarismes. Il en découle un enjeu important dans la définition des catégories d'évaluation. La plupart des régimes militaires ont disparu sous la forme ouverte et revendiquée qui était courante aux environs de 1965 – 1985 (Mc Gowan, 2003). Les coups d'Etat des années 1990, par exemple ceux du Niger en 1996 ou du Congo-Brazzaville en 1997, se présentent comme une phase transitoire de remise en ordre¹⁸. A l'instar des régimes autoritaires civils, sous la pression internationale, ils organisent des élections qui permettent de légitimer leur position. Les consultations sont manipulées à des moments et à des degrés divers. Ceci n'empêche pas l'existence d'une façade compétitive que les observateurs internationaux ont parfois du mal à percevoir quand ils s'en tiennent à la seule opération électorale et n'enquêtent pas sur le contexte politique général¹⁹. Ces régimes hybrides africains sont donc à la fois compétitifs et autoritaires.²⁰

Ce qui caractérise le mieux cette ambiguïté, c'est que « bien qu'une victoire de l'opposition ne soit pas impossible, elle requiert un degré de mobilisation, d'unité, de compétence et d'héroïsme qui surpasse de loin ce qui serait normalement nécessaire dans une démocratie » [Diamond, 2002 : 24]. La difficulté pour l'opposition de s'imposer est le résultat

¹⁷ Sur la « sham compliance », voir Robinson, 1993.

¹⁸ Les coups d'Etats des années 1990, plus rares et plus difficiles à justifier aux yeux des forums internationaux, ont donné lieu à des discours de justification inédits. L'argument du « coup d'Etat pour sauver la démocratie » a été utilisé dans les débats scientifiques et montre bien l'inadéquation des instruments d'évaluation et la confusion des experts. Deux éminents chercheurs en sciences sociales écrivaient ainsi en 1996 dans les colonnes d'une revue de référence : « Le récent coup d'Etat au Niger déstabilise les représentations habituelles de la politique en Afrique : une lecture en termes de « méchants militaires qui prendraient le pouvoir à de gentils démocrates, en établissant une vilaine dictature en lieu et place d'un bon régime parlementaire » ne fonctionne tout simplement pas dans ce cas très particulier » (Grégoire, Olivier De Sardan, 1996 : 117).

¹⁹ Deux conceptions de l'observation des élections s'opposent ici. La première est rigoureuse mais plus lourde à mener financièrement et diplomatiquement. Elle consiste à faire précéder l'observation proprement dite du scrutin (monitoring) d'une pré-enquête portant sur les droits politiques, les libertés civiles et l'attitude du gouvernement en place. En cas de rapport négatif de cette pré-enquête, la mission d'observation proprement dite est refusée. Cette méthode est pratiquée par des acteurs tels que l'Union Européenne (refus au Togo en 2005) et le Commonwealth. Une autre conception consiste à restreindre l'observation aux opérations de votation et de décompte en ne laissant des équipes que durant quelques jours. Elle est moins coûteuse et n'oblige pas le commanditaire à se prononcer sur l'état des libertés. La Francophonie et l'Union Africaine procèdent selon cette méthode. Elles ont rendu des évaluations (globalement) positives sur l'élection présidentielle au Togo en 2005.

²⁰ « In competitive authoritarian regimes, formal democratic institutions are widely viewed as the principal means of obtaining and exercising political authority. [...] Although elections are regularly held and are generally free of massive fraud, incumbents routinely abuse state resources, deny the opposition adequate media coverage, harass opposition candidates and their supporters, and in some cases manipulate electoral results. Journalists, opposition politicians, and other government critics may be spied on, threatened, harassed, or arrested" [Levitsky, Way, 2002, 52-53]

d'un double barrage : celui qui la bloque dans l'organisation et le déroulement même des scrutins et celui, plus insidieux, de la limitation des libertés civiles et politiques qui s'étend en amont et en aval des élections. A ce jeu, les présidents autoritaires des années 1980, reconvertis en démocrates « par convenance » dans les années 1990, sont passés maîtres dans le maquillage de l'autoritarisme. Ils s'entourent de conseillers occidentaux (avocats, journalistes, professeurs de droit ²¹) richement rémunérés qui conduisent la contre-offensive face aux experts-évaluateurs « ès démocratie » des agences internationales, des fondations spécialisées comme International Foundation for Electoral Systems ou des commissions spéciales d'observation des élections de l'Union européenne ou du Commonwealth. Le plus souvent, il leur suffit d'une action discrète mais ferme exercée par des services spéciaux efficaces et bien encadrés pour mettre à l'écart l'opposition et n'avoir finalement à se présenter que devant des candidats fantoches et surtout sans avoir à truquer les opérations de vote. Ce qui donne la figure de la démocratie réduite aux élections : la « démocratie électorale » ²². Parfois, le harcèlement des opposants ne suffit pas et les détenteurs du pouvoir doivent agir en recourant à la violence ouverte durant l'élection et manipuler les résultats. Ils s'exposent à la critique internationale et font une incursion dans l'« autoritarisme électoral » ²³. A la limite, la frontière entre l'« autoritarisme électoral » et la « démocratie électorale » dépend des capacités des gouvernements à mener des opérations de police politique sophistiquées sur le long terme. S'ils n'en sont pas capables (ces capacités pouvant être renforcées par des accords de coopération bilatérale), ils sont contraints de faire donner la troupe et d'être confrontés à des images ou, pour le moins, des accusations de massacre ²⁴.

La frontière entre ces deux figures est assez poreuse pour que les mêmes gouvernants passent en quelques années, ou quelques mois, de la « démocratie électorale » à l'« autoritarisme électoral », et vice versa. Par exemple, lors de la présidentielle de 1992 au Cameroun, le président Biya fut contraint, compte tenu de la force de la mobilisation de l'opposition, de recourir à la manipulation des élections en plus des atteintes régulières aux

²¹ En Afrique francophone, l'habillage constitutionnel des régimes autoritaires est couramment assuré par des experts universitaires dont le plus connu est le professeur Charles Debbasch, conseiller du Président du Togo (et de son fils Faure Gnassingbe depuis la mort d'Eyadema en 2005). En 1997, par exemple, au Congo, peu après le renversement du régime par la force, « Les Dépêches de Brazzaville », organe du pouvoir, titraient qu'un autre professeur de droit français, le recteur « Z », était venu « constater le rétablissement de la démocratie » dans le pays et remettre la « médaille du courage politique de la Sorbonne » (sic) au général Sassou-Nguesso. Ce dernier finance d'ailleurs une revue de facture universitaire : « *Géopolitique africaine* », dont il est président d'honneur du comité éditorial et dans laquelle, au milieu des signatures de chercheurs reconnus, est distillée la doctrine des régimes hybrides.

²² « The distinction between liberal and electoral democracy. derives from the common idea that elections are necessary but not sufficient condition for modern democracy. [...] Electoral democracies manage to “get elections right “ but fail to institutionalize other vital dimensions of democratic constitutionalism, such as the rule of law, political accountability, bureaucratic integrity, and public deliberation”. [Schedler, 2002 : 37]

²³ « The distinction between electoral democracy and electoral authoritarianism builds upon the common affirmation that democracy requires elections but not just any kind of elections. The idea of democratic self-government is incompatible with electoral farces. In common phrasing, elections must be “free and fair” in order to pass as democratic”. [Schedler, 2002 : 37-38].

²⁴ Les accusations de massacre peuvent être gérées par les régimes autoritaires électoraux de telle sorte que la mise en scène électorale locale occulte au niveau international les accusations de violence. Cette stratégie suppose de la part des gouvernants des moyens de négociation avec les grands médias internationaux, soit par la location des services de professionnels de la « communication », soit grâce à la protection des ambassades des pays du Nord. Le niveau de répression général est masqué ; seuls « filtrent » des affaires impossibles à cacher parce qu'elles sont dénoncées par des associations des pays du Nord (Amnesty, Survie, Human Rights Watch, Fédération Internationale des droits de l'Homme, etc.). Chaque régime autoritaire électoral africain a une ou plusieurs de ces affaires : « Zongo » au Burkina, « Disparus du Beach à Brazzaville », etc. qu'il s'efforce - généralement avec succès - de faire passer pour des « bavures » à l'étranger tandis que ces actes de violence participent délibérément de leur politique d'intimidation de l'opposition à l'intérieur du pays.

libertés exercées par son administration et sa police pour sauver son pouvoir contre le candidat Fru Ndi ²⁵. Le régime fonctionnait alors comme un « autoritarisme électoral ». Lors des scrutins présidentiels qui suivirent (1997 et 2002), il n'eut pas besoin de recourir de manière massive à la fraude car l'opposition était démobilisée. Ce retour à la « démocratie électoral » ne démontre pas une évolution du régime vers la démocratie mais révèle seulement un changement de conjoncture. ²⁶

La prise en considération de la prédominance de régimes hybrides en Afrique conduit à la vulgarisation de nouvelles grilles de classement dans lesquelles l'espace conceptuel entre les pôles opposés de la démocratie libérale et de l'autoritarisme pur et dur devient à la fois le lieu où se rencontrent la plupart des cas et où se jouent les positionnements. Les pôles servant à définir l'axe ont tendance à contenir un nombre de cas de plus en plus faible. Concrètement, la plupart des régimes sont soit des démocraties électorales, soit des autoritarismes électoraux, selon les définitions proposées plus haut. Par exemple, un travail effectué par Andreas Schedler en 2001 [Schedler, 2002] qui reprend les catégories de Diamond, trouve en Afrique sub-saharienne 75 % de régimes hybrides. Parmi ceux-ci, 20.8% seraient des démocraties électorales et 54.2% des autoritarismes électoraux. Au sein de l'ensemble des pays en développement, l'Afrique sub-saharienne serait la région du monde où se concentrent près de 50 % des autoritarismes électoraux. Les démocraties électorales seraient un peu moins spécifiques puisqu'à peu près autant, soit un tiers de l'ensemble des pays en développement, seraient établies en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Aussi, ces régimes hybrides ne se définissent-ils pas directement par référence à un modèle, mais plutôt par leurs capacités à feindre, par une sorte de mimétisme, la conformité du modèle démocratique libéral. Ils constituent un ensemble flou. Ils recourent à une gamme de biais qui détournent les principes du régime dont ils se réclament, ou si l'on préfère, sont contraints, par la pression internationale, à se conformer. Ainsi, ils peuvent exclure des forces d'opposition, restreindre les libertés publiques, priver de suffrage certaines fractions de l'électorat, intimider les électeurs ou acheter les voix, recourir à la fraude électorale, manipuler les lois électorales, etc... Autant d'atteintes qui peuvent être menées subrepticement et qui ne peuvent être dénoncées que par des conduites militantes déterminées ne craignant pas de porter des accusations sans preuves solides. L'enquête de l'expert ou du chercheur, la démarche de l'observateur d'élections, même honnête, sont le plus souvent inadaptées pour apporter la preuve indiscutable de ces déviations²⁷.

Ce répertoire donne lieu à une série de nuances, de dégradés, une sorte de « chaîne » selon l'expression de Nicolas Van de Walle [2002] qui rend malaisé l'établissement de catégories précises. Ces démocraties « avec adjectif » dont il aurait été dénombré 550 variétés [Collier, Levitsky, 1997] et qui englobent par exemple les « démocraties autoritaires », les « démocraties néopatrimoniales », les « démocraties guidées », les « démocraties illibérales » [Zakaria, 1997] ou encore les « proto-démocraties », forment un marécage dans lequel s'enlisent les efforts de classification. Les seules grilles qui s'imposent, comme celle qui introduit les notions de « démocratie électoral » et d'« autoritarisme électoral », neutralisent

²⁵ Cette élection présidentielle a donné lieu à des évaluations diamétralement opposées de l'ambassade de France et de celle des Etats-Unis. La première reconnaissant la victoire du sortant, Byia, la seconde, celle du challenger, Fru Ndi (Melher, 1997).

²⁶ Il faut noter que lors de la campagne électorale de 2002 au Cameroun, l'affaire instrumentalisée par l'opposition pour mobiliser la population est celle de « Bapenda ». Elle ne dénonce pas la répression politique mais des exécutions extrajudiciaires effectuées par la police dans le cadre de la lutte contre l'insécurité urbaine.

²⁷ Sous ces régimes d'autoritarisme électoral, le chercheur en science politique est placé devant un dilemme : être le témoin passif des « farces » électorales afin de pouvoir accéder au terrain ou bien rester à l'extérieur et soutenir le travail de dénonciation des « entrepreneurs de moralité ».

la variable électorale en admettant qu'il peut exister des élections sans démocratie. Ce glissement conditionne l'ultime remise en cause du credo transitologique africain : celui de la transition nécessaire.

4/ LA FIN DES CERTITUDES TRANSITOLOGIQUES

L'idée de la « fin du paradigme de la transition », exposée par Thomas Carothers n'a pas été inventée pour rendre compte des situations africaines, mais elle doit néanmoins beaucoup à celles-ci. Elle constate que sur la centaine de pays considérés en « transition » dans le monde durant les années 1990, une faible proportion de ceux-ci – moins d'une vingtaine – est en route vers le progrès démocratique et se trouve encore animée par une dynamique de démocratisation. La plupart des pays ainsi dénommés se situent en fait dans une « zone grise » et souffrent d'un manque de confiance dans les institutions de l'Etat et de performances faibles de celui-ci en matière de politiques publiques.

En Afrique subsaharienne, cette situation est prédominante et se caractérise par le syndrome de ce que cet auteur appelle « dominant-power politics ». Les pays qui sont affectés par ce syndrome disposent d'un « espace politique restreint mais réel, autorisant dans une certaine mesure la contestation de groupes d'opposition et possèdent des institutions démocratiques élémentaires. Néanmoins la configuration politique – soit autour d'un mouvement, d'un parti, d'une famille, ou d'un leader seul - se présente de telle sorte qu'il n'existe pour ainsi dire pas de perspective d'alternance au pouvoir dans un avenir envisageable » [Carothers 2002 : 10-11].

La pertinence de ces observations contredit le credo des promoteurs de la transition rapide qui tenaient pour acquis que le processus de construction de l'Etat et celui de la démocratisation se renforceraient mutuellement. Certes, des effets dans ce sens se sont produits et il serait faux d'affirmer que les transitions n'ont pas entraîné des processus d'institutionnalisation du politique. Pourtant, il n'y a pas eu de transformations massives ou spectaculaires ; la tendance générale est marquée par le recul des transitions et la stabilisation des régimes « hybrides ». Pour mettre en évidence l'évolution des systèmes politiques depuis le début des années 1990, il convient de chercher ailleurs que dans le domaine d'expression du « politics » les changements significatifs. C'est l'occasion d'aborder ces systèmes du point de vue des « polities » et de l'efficacité des dispositifs de gouvernement.

5/ L'ÉVALUATION DU POIDS INSTITUTIONNEL DE L'ÉTAT

Depuis une quinzaine d'années, l'Afrique a donc contribué largement à l'allongement de la liste des « démocraties à adjectif ». Ce constat serait insuffisant s'il n'était pas complété par un autre qui participe à l'explication. En effet, le sous-continent a aussi été le laboratoire de ce qui pourrait être nommé le domaine des « states with adjectives » (en paraphrasant Collier). A côté de la littérature sur les avatars et les réincarnations de la démocratie en Afrique, il existe, depuis la même époque, un courant de réflexion sur le « state failure »²⁸. Par certains aspects, ce courant poursuit l'inspiration de l'école de la modernisation politique,

²⁸ Pour une bibliographie à jour : Lambach, 2005

mais en la dépouillant de sa naïveté développementaliste et en inversant le sens de l'évolution attendue. Il s'agit dès lors de reprendre la remarque de Huntington sur le « degré » de gouvernement pour mesurer comment un Etat perd ses capacités à gouverner une société et finit par devenir incapable de mettre en œuvre des politiques publiques.

La classification des régimes - et en particulier l'axe démocratie / autoritarisme - est affectée par cette dynamique négative. L'évaluation d'un régime concret repose sur le postulat que le diagnostic est effectué pour l'exercice du pouvoir au sein d'un Etat « normal ». Cette normalité suppose au moins deux conditions. D'abord cela exige que l'Etat dispose des attributs juridiques et empiriques de la souveraineté, c'est à dire qu'il puisse imposer sa loi dans ses frontières (Etat de droit). Ensuite, cela nécessite un Etat conforme aux normes internationales de bonne conduite, c'est à dire qui échappe à la « criminalisation » [Bayart, Ellis, Hibou, 1997].

Certains Etats africains, malgré leur spécificité, satisfont à ces conditions, l'Afrique du Sud, par exemple. Mais beaucoup sont loin des prérequis de l'Etat « normal », ou simplement du « full statehood ». Ils offrent un bel éventail d'Etat « à adjectifs ». Certains auteurs, rares il est vrai, estiment qu'en l'absence de l'Etat « normal », il n'existe pas d'Etat en Afrique. Cette attitude radicale constitue une manière expéditive d'évacuer un problème. Cependant elle s'avère inefficace ; celui-ci reste entier car les Etats fantômes ne meurent jamais...

Proches de l'Etat « normal », se trouvent les « quasi Etats » qui disposent d'un cadre constitutionnel et administratif acceptable mais ne peuvent l'utiliser que dans des secteurs limités de la société ou sur des fractions du territoire. Le Bénin, le Ghana ou l'Ouganda, parmi d'autres, illustrent bien cette catégorie. Un peu plus loin, les Etats « faibles » (« weak states ») manquent structurellement de cohésion sociale et de capacités organisationnelles. Leurs dirigeants « surfent » sur la vague du pouvoir, s'abstiennent de violer ouvertement les normes internationales mais sont incapables de mettre en œuvre des politiques publiques sans une prise en charge internationale. Dans cette catégorie, les cas sont nombreux et peuvent être symbolisés par des pays comme la Zambie ou le Mozambique.

Les auteurs ne manquent pas d'imagination pour qualifier les situations dans lesquelles les appareils étatiques sont plus dégradés que dans les cas qui viennent d'être présentés. En basculant de l'autre côté d'une frontière invisible où se trouvent des situations marquées par la déviance des « Etats voyous » et l'effondrement des dispositifs institutionnels, un autre espace de nuances commence avec les Etats « fantômes » (*paper states*, *shadow states*, etc.) kidnappés par des gouvernants prédateurs. L'Angola de Dos Santos (encore au pouvoir en 2005) et le Liberia à l'époque de Charles Taylor ont fourni, tout au long des années 1990, les modèles d'Etats fantômes fortement criminalisés (Reno, 1998). Toutefois, ces Etats sont (ou étaient) en mesure de conserver un certain contrôle sur une fraction du territoire et assurent leur représentation internationale. C'est ce qui les distingue des Etats écroulés (« collapsed states ») au sein desquels il n'existe plus aucune forme d'autorité, où règnent des milices et des seigneurs de la guerre. Le Zaïre de Mobutu mais aussi la RDC des Kabila, ont souvent posé, tantôt pour le portrait du « collapsed state », tantôt pour celui de « failed state » [Zartman, 1995].

Sachant que la majorité des Etats africains contemporains disposent de capacités institutionnelles qui les situent au mieux dans la catégorie des « quasi Etats », il apparaît nécessaire d'introduire une variable supplémentaire dans la classification régimes. Il s'agit de tenir compte des capacités de l'Etat dans le domaine des « polices » et de l'établir comme un second axe contribuant à la description de l'espace théorique des régimes politiques africains. Non seulement, les chances de consolider une démocratie dans un Etat faible sont amoindries

par les déficiences de l'organisation et de la légitimité des institutions, mais encore, il faut s'interroger sur la signification de l'autoritarisme dans un tel Etat, voire dans un Etat-fantôme.

Si les détenteurs du pouvoir reconnus sur la scène internationale ne disposent pas des ressources nécessaires pour contrôler le territoire supposé sous leur domination, ou si cette domination ne s'étend qu'à une faible fraction de ce territoire, il est impropre de parler d'autoritarisme. Dans ces conditions, même si ces personnes font preuve d'une violence sans retenue dans l'exercice de leur pouvoir, elles sont manifestement dépourvues d'autorité politique. Ce n'est donc pas seulement le pôle de la démocratie libérale qui s'avère déficient, mais aussi celui de l'autoritarisme « pur », c'est-à-dire sans postiche électoral, qui est pourtant supposé servir de référence symétriquement posée dans le modèle de classification.

Cette impasse invite à concevoir autrement l'évaluation des régimes en insistant plus sur leurs capacités de gouvernement que sur la forme du gouvernement. C'est ainsi que la logique de la démocratisation rencontre celle de la gouvernance, au risque de s'y perdre...

6/ MESURER LA GOUVERNANCE :

Dans les efforts conjugués de la recherche académique et des experts opérationnels en vue de construire des instruments de mesure des régimes politiques, il apparaît aujourd'hui, ainsi que ce qui précède s'attache à le montrer, que les processus électoraux occupent une position différente de celle qu'ils avaient aux alentours de 1990²⁹. Il s'est produit une sorte de glissement des élections qui a conduit celles-ci à cesser d'être un indicateur lourd dans la qualification des régimes tout en bénéficiant par ailleurs d'un traitement plus raffiné en tant que processus indépendant. Il est admis qu'un régime autoritaire et / ou corrompu peut organiser des élections de « qualité moyenne », c'est-à-dire, pas complètement frauduleuses, sans pour autant s'engager sur la voie de la démocratisation. La mesure précise de la qualité de ces élections est abandonnée aux spécialistes [Lindberg, 2003] tandis que les bailleurs de fonds n'ont d'yeux que pour le « tableau de bord de la gouvernance » dans la détermination de leurs choix stratégiques. Par exemple, l'International Development Association, très influente dans l'allocation des prêts de la Banque mondiale ou encore le Millenium Challenge Account du gouvernement américain s'appuient largement sur des indicateurs agrégés mesurant la gouvernance des pays demandeurs³⁰.

Les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale, mis à jours régulièrement, reposent principalement sur des évaluations qualitatives recueillies par une trentaine de partenaires institutionnels parmi lesquels se trouvent des universités américaines (Brown, Columbia), des Fondations (Heritage, Bertelsmann) mais aussi Amnesty International et Reporters sans frontières. Pour les gouvernements africains engagés dans une négociation avec un bailleur international, par exemple pour bénéficier de l'initiative des « Pays Pauvres Très Endettés », les mesures du tableau de bord sont « incontournables » alors que l'évaluation du caractère démocratique de leur régime est un exercice sans grands risques compte tenu de l'élasticité des critères.

²⁹ Une analyse plus approfondie devrait s'attacher à préciser les rapports complexes existant entre le monde universitaire et celui des experts en développement. Sur ce thème, voir Guilhot, 2005.

³⁰ Les autorités françaises sont moins soucieuses de communiquer sur les critères qu'elles emploient ; cependant leurs choix sont inspirés des mêmes grilles.

Ainsi que l'annonce sans détours le producteur dominant en matière de doctrine sur le développement « la Banque mondiale aide [l]es pays et leurs partenaires en matière de développement dans la société civile et dans la communauté internationale, en fournissant un tableau de bord de la gouvernance pour aider à dépolitiser les efforts déployés pour suivre la qualité des institutions, appuyer le développement des capacités, améliorer la gouvernance et s'attaquer à la corruption » [Worldbank, 2005].

Ce tableau de bord de la gouvernance, principalement conçu pour l'Afrique subsaharienne ³¹, s'est substitué au credo de la transitologie en insistant sur la « dépolitisation » de l'évaluation, c'est-à-dire en proclamant la priorité des « polices » sur le « politics ». Dans sa forme actuelle, issue d'une mise au point remontant au milieu des années 1990, il liste six indicateurs dont un seul s'intéresse aux droits politiques civils et aux droits de l'homme (*Voice and Accountability*), en reprenant à peu près les variables de Freedom House. Il est certes porté un intérêt marqué aux institutions, mais les secteurs analysés concernent des domaines qui touchent surtout à la sécurité des investissements étrangers. La variable consacrée à « l'instabilité et la violence » mesure la probabilité de renversement du gouvernement ; celle qui porte sur « l'efficacité des services publics » apprécie la compétence de la bureaucratie. Une variable « *Regulatory Burden* » mesure les « politiques non favorables au marché », avec comme un indicateur le nombre de jours nécessaires à l'obtention du permis d'ouvrir une entreprise. Celle qui mesure l'« Etat de droit » évalue, entre autre, la qualité de la mise en application des contrats et enfin, la variable « *Control of Corruption* » s'attache aux abus des pouvoirs publics à des fins lucratives.

Cette conception de la gouvernance comme guide de l'évaluation des régimes politiques africains n'est utilisée ici qu'à titre d'illustration. Elle n'est ni très récente, ni limitée au contexte de la Banque mondiale. En 1996 le rapport Marchand [Marchand, 1996], rédigé à la demande du Premier ministre français, fournissait déjà un tableau de bord semblable à bien des égards. Les différentes coopérations bilatérales utilisent des critères proches de ce modèle, quand elles ne l'utilisent pas tel quel. On pourrait objecter également qu'il ne s'agit là que d'un outil de mesure «apolitique » établi pour des banquiers. Cependant, ces réserves ne suffisent pas à écarter l'idée que la mesure de la gouvernance est en train de se substituer en Afrique à celle de la démocratie. Un tel constat peut alimenter la dénonciation d'un complot. Mais encore conviendrait-il d'en repérer l'origine et pas seulement de pointer du doigt les doctrinaires de la Banque mondiale qui ne font que mettre sur le papier un mouvement plus profond.

L'effacement de la frontière entre démocratie et « dictature », avec l'installation d'une majorité de régimes hybrides en Afrique subsaharienne, constitue un défi pour la science politique qui se voit dépossédée d'un de ses monopoles académiques (« dire la démocratie ») au dépens d'une approche plus économique, voire gestionnaire. Ce défi peut probablement être relevé par l'élaboration d'une nouvelle classification des « régimes » de gouvernance qui incorporerait les règles du jeu politique national (politics) et les capacités à résoudre des problèmes de gouvernement (policies). Ce travail est en cours. Des réponses existent dans le champ de l'analyse des politiques publiques. Ce qui reste à définir, ce sont les conditions de transcription d'un savoir conçu ailleurs dans la pratique de la politique en Afrique. Cette transition épistémologique risque cependant d'être longue et les perspectives de solution sont trop floues aujourd'hui pour préfigurer un modèle pertinent.

³¹ Selon les auteurs du rapport de la Banque mondiale intitulé *Governance Matters IV*, «The [...] issue concerns the interpretation of the quality of governance in low income countries, with particular application to Sub-Saharan Africa, where international community is rightly focusing its attention on the effort to meet the Millenium Development Goals of halving poverty by 2015. » [Kaufmann, 2205 : 3]

Jun 2005

Tableau 1
Situation des transitions démocratiques africaines en septembre 1998.

Pas de transition	Transition avortée avant les élections	Transitions sans alternance	Transitions avec alternance suivie de restauration autoritaire	Transitions avec alternance, et seconde élection gagnée par l'ancien parti unique	Transition avec alternance non-consolidée	Transition avec alternance consolidée
Liberia Soudan	Rwanda Sierra Leone Zaire/RDC Somalie	Angola Burkina Cameroun Comores Côte d'Ivoire Djibouti Ethiopie Gabon Ghana Guinée Bissau Guinée équato Guinée K Kenya Mauritanie Mozambique Ouganda Swaziland Tanzanie Tchad Togo	Burundi Congo Niger Nigeria	Bénin Madagascar	Afrique du Sud Malawi RCA	Cap Vert Mali Namibie Sao Tome Zambie

Le Sénégal, la Gambie, la Zimbabwe, la Botswana et Maurice qui avaient des régimes multipartites en 1990 ne sont pas pris en compte par ce tableau. (source : Quantin, 2000 : 489).

Références

- BAYART (Jean-François), « La problématique de la démocratie en Afrique », *Politique africaine*, n° 43, oct. 1991, pp 5-20.
- BAYART (Jean-François), ELLIS (Stephen), HIBOU (Béatrice), 1997: *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Bruxelles, Complexe.
- BRATTON (Michael) et van de WALLE(Nicolas), *Democratic Experiments in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- BRATTON (Michael), « Second Elections in Africa », *Journal of Democracy*, 9.3 (1998) 51-66
- CAROTHERS (Thomas), « The End of the Transition Paradigm », *Journal of Democracy*, 13 :1, (2002), 5-21.
- CAMAU (Michel), GEISSER (Vincent), *Le syndrome autoritaire; Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Presses de Sciences Po, Paris, 2203.
- COLLIER (David), LEVITSKY (Steven), « Democracy with Adjectives : Conceptual Innovation in Comparative research », *World Politics* 49.3 (1997) 430 ss.
- COULON (Christian), 1995, « The Development and Fragility of Semidemocracy », in Diamond, (L., Linz, J., et Lipset, S. M. , *Politics in Developing Countries*, Boulder, Lynne Rienner, 1995 (2^e édition), pp 493 ss..
- DIAMOND (Larry), « Elections without democracy : Thinking about Hybrid regimes », *Journal of Democracy* 13.2 (2002) 21-35.

- GREGOIRE (Emmanuel), OLIVIER de SARDAN (Jean-Pierre), "Niger, le pire a été évité, mais demain?", in *Politique Africaine*, n°61, 117-121.
- GUILHOT (Nicolas) SCHMITTER (Philippe), « De la transition à la consolidation : une lecture rétrospective des democratization studies », *Revue Française de Science Politique*, vol. 50, N° 4-5, aout-octobre 2000, 615 ss.
- GUILHOT, Nicolas, « The democracy makers », thèse European University Institute, Florence, novembre 2001, à paraître : *The Democracy Makers : Human Rights and international Order*, Columbia University Press, 2005.
- HUNTINGTON (Samuel), *The Soldier and the State: The Theory and Politics of Civil-Military Relations* (New York: Random House, 1957).
- HUNTINGTON (Samuel), *Political Order in Changing Societies*, New Haven and London: Yale University Press, 1968.
- HUNTINGTON (Samuel P), *The third wave : democratization in the late twentieth century* , Norman, Okla. : University of Oklahoma Press, 1991
- HYDEN (Goran) "Rethinking the study of African Politics", in Dele (Olowy), Williams (Adebayo) and SOREMEKUN (Kayode), *Governance and Democratisation in West Africa*, Dakar, CODESRIA, 1999, p. 9.
- KARATNYCKY (Adrian), « The Decline of Illiberal Democracy », *Journal of Democracy*, 10.1 (1999) 112-125.
- KAUFMANN (Daniel), KRAAY (Aart) MASTRUZZI (Massimo), 2005, « Governance Matters IV : Governance Indicators for 1996-2004, www.worldbank.org/wbi/governance/govdata/
- LAMBACH (Daniel), 2005, *The State Failure Bibliography*, <http://www.politik.uni-koeln.de/jaeger/downloads/stfbib.pdf>.
- LEVITSKY (Steven), WAY (Lucan A.), The Rise of Competitive Authoritarianism, *Journal of Democracy*, 13.2 (2002) 51-65.
- LINDBERG (Steffan), « Problems of Measuring Democracy : Illustrations from Africa », in Göran Hydén and Ole Elgstrom (eds) *Democracy and Development: Theoretical Gains and Challenges* , Routledge, 2003
- LINDBERG (Steffan), « The Democratic Qualities of Competitive Elections : Participation, Competition and Legitimacy in Africa », *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, vol. 42, N°3, 2003.
- LINZ (Juan). "Totalitarian and Authoritarian Regimes", in Fred I. Greenstein and Nelson W. Polsby, eds., *Handbook of Political Science: Macropolitical Theory*, Vol.3 (London: Addison-Wesley Publishing Company, 1975), pp. 175-411.
- MARCHAND (Yves), Une urgence, l'afro-réalisme : pour une nouvelle politique de l'entreprise en Afrique subsaharienne / rapport au Premier Ministre ; Paris : la Documentation française, 1996
- MARTIN (Denis), « Le multipartisme pour quoi faire ? », *Politique africaine*, n° 43, oct. 1991, pp. 21-30.
- McGOWAN (Patrick), African military coups d'état, 1956 2001 : frequency, trends and distribution, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 41, sept. 2003, n° 3, pp. 339-370.
- MEHLER (Andres), « Cameroun : une transition qui n'a pas eu lieu », in Daloz, J.P. et Quantin, P., *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997, pp. 95-138.
- O'DONNELL (Guillermo), SCHMITTER (Philippe), 1986, *Transition from Authoritarian Rule. Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- QUANTIN (Patrick), *La difficile consolidation des transitions africaines*, in Ch. Jaffrelot (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, 479 – 506.
- RENO (William) 1998, *Warlord Politics and African States*, Boulder, Lynne Rienner,
- ROBINSON (Mark), « Aid, Democracy and Political Conditionality in Sub-saharan Africa », *The European Journal of Development research*, vol. 5, N° 1, June 1993.
- RUSTOW (Dankwart), « Transitions to Democracy », *Comparative Politics*, vol. 2, (Apr., 1970), 337-363.
- SCHEDLER (Andreas) , « Elections without democracy : The Menu of Manipulation », *Journal of Democracy* 13.2 (2002) 36-50.

- SCHMITTER (Philippe), "Democracy, Development and Good Governance: The Inseparable Links", Annual Democracy and Governance Lecture, Center for Democratic Development At the British Council Hall, Accra, Ghana, March 1, 2005
- VAN de WALLE (Nicolas), « Elections without democracy : Africa's Range of Regimes », *Journal of democracy*, 13 :2 (2002) 66-80.
- WORLD BANK, 2005, en ligne: <http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/govmatters4.html>
- ZAKARIA (Fareed), « The Rise and fall of Illiberal democracy », *Foreign Affairs*, 76 (Novembre-décembre 1997) : 22-43.
- ZARTMAN (I. William) (ed.), 1995, *Collapsed States : The Desintegration and Restauration of Legitimate Authority*, Boulder, Lynne Rienner.